

La Villars 'Der

Editorial

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Cette année encore, notre commune a vécu au rythme soutenu de ses nombreux projets, passant de la 5G dans la pointe du clocher aux mesures de sécurité SUVA pour nos employés ou encore à l'acceptation du préavis sur le renouvellement des tables, des chaises et de la vaisselle de la grande salle, qui dataient de la construction du bâtiment en 1984. La Municipalité a aussi travaillé sur l'avant-projet de loi sur les communes (LC), en cours de révision, et sur la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV), qui dicte la répartition des ressources entre communes. Nous avons également partagé de beaux moments de convivialité, entre autres lors du 1^{er} août, du repas des aînés et du parcours festif pour Halloween. Vous en trouverez le récit illustré dans les pages suivantes.

Pour le premier semestre 2026, plusieurs sujets feront l'objet de réflexions de la Municipalité notamment le projet de déchèterie, qui n'est pas simple à mettre sur pied, la rénovation de la « fontaine à Dupuis », la réfection/réparation du sous-sol de l'église, la création de pistes de saut et de course au complexe scolaire ainsi que le patrimoine arboré.

Avant la dernière ligne droite de décembre et le tourbillon des fêtes, au nom de la Municipalité, je vous adresse d'ores et déjà, chères concitoyennes et chers concitoyens, mes vœux chaleureux de bonheur et de santé, et vous souhaite tout le meilleur pour la nouvelle année !

Avec mes cordiales salutations.

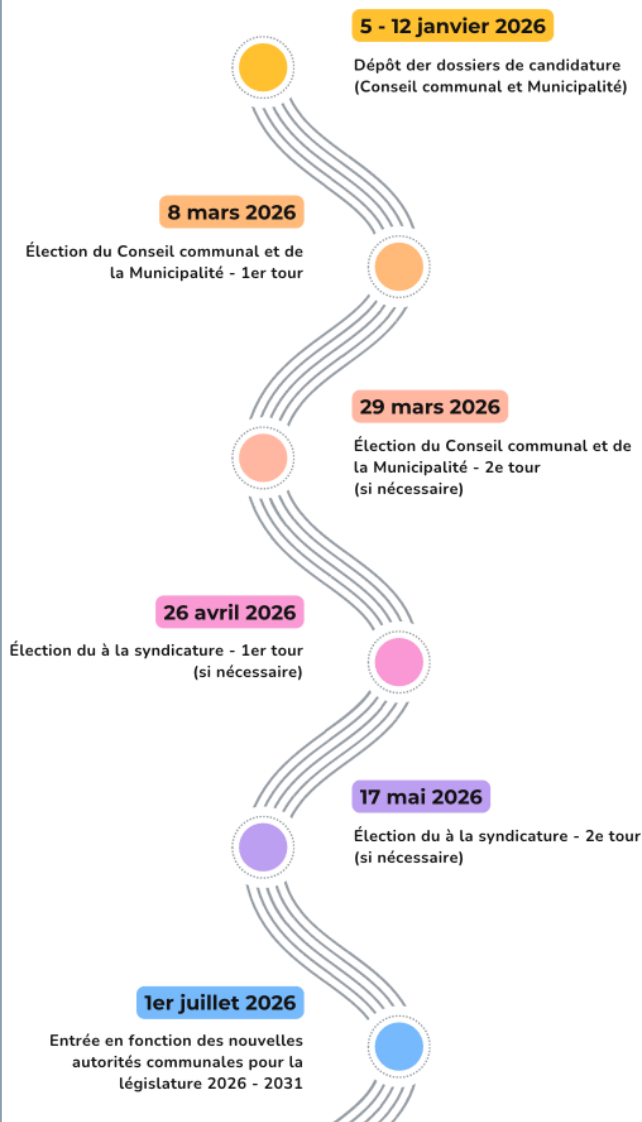
Pascal Pollien, syndic. ■



Sommaire

Editorial	1
Élections communales 2026	2
Plan d'aménagement communal (PACom)	3
Route cantonale 301	3
Repas fondue avec nos aîné·e·s	4
L'association VisActivités	4
Villars-le-Terroir a fêté ses nonagénaires	5
Déchèterie - Un règlement pour l'espace troc	6
Halloween au village	6
Portrait d'un Villardier	7
Offres sportives à Villars-le-Terroir	7
Calendrier des manifestations 2025 - 2026	8
Services communaux - Horaires de fin d'année	8
Administration - Nouveaux horaires	8

Calendrier électoral 2026



Ouverture exceptionnelle de l'administration communale

Lundi 5 janvier	9h00 à 12h00 - 13h30 à 19h00
Mardi 6 janvier	9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00
Mercredi 7 janvier	9h00 à 12h00
Jeudi 8 janvier	8h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00
Lundi 12 janvier	9h00 à 12h00 (dernier délai)



PLUS D'INFOS
www.pour-ma-commune.ch

Chères et chers habitants de la commune,

Le 8 mars 2026 aura lieu le 1^{er} tour des élections communales dans le canton de Vaud. Ce processus, qui a lieu tous les 5 ans, permet de renouveler nos autorités et apporte parfois son lot de changements au sein des conseils communaux (législatif) et des municipalités (exécutif). La Municipalité souhaite encourager les habitantes et habitants de Villars-le-Terroir à se porter candidats. S'engager au sein d'un conseil communal ou d'une municipalité est une expérience enrichissante qui vous permettra de mieux connaître le fonctionnement de votre commune, de participer à ses projets, d'enrichir votre réseau et de faire entendre votre voix sur les projets qui vous tiennent à cœur.

Pas besoin de connaissances particulières, ni d'avoir grandi dans la commune ! Parents, retraité·e·s, jeunes, indépendant·e·s ou salarié·e·s : chacune et chacun a sa place au sein des autorités communales. Que vous n'ayez que quelques heures par année ou davantage de temps à disposition, vous trouverez sans doute un mandat qui vous correspond.

Quelques informations pratiques :

Conseil communal : législatif – 35 membres et 12 suppléant·e·s – 4 séances par année (env. 2h en soirée) + possibilité de siéger en commission ou au Bureau (quelques séances supplémentaires).

Rôle : poser le cadre légal et budgétaire et orienter l'action de la Municipalité.

Municipalité : exécutif – 5 membres – séances hebdomadaires - Le traitement des affaires courantes, les séances et diverses représentations nécessitent des disponibilités en journée ou en soirée, représente 20 à 30% d'un plein temps.

Rôle : proposer et exécuter.

Candidatures : formulaires disponibles auprès de l'administration communale (voir horaire ci-contre). Notre commune n'a pas de listes ou de partis (élection au système majoritaire). Le dépôt des candidatures est ouvert du **5 au 12 janvier 2026 à midi**.

Conditions d'éligibilité : être majeur·e, de nationalité suisse ou titulaire d'une autorisation de séjour tout en ayant vécu 10 ans en Suisse et depuis 3 ans dans le canton de Vaud.

Contact : pour toute question, n'hésitez pas à appeler le greffe au **021 881 28 25** ou écrire à greffe@villars-le-terroir.ch. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner! ■

Eloïse Eperon, municipale

Le prologue consiste à l'élaboration de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en réponse à l'initiative de Franz Weber, intitulée «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires».

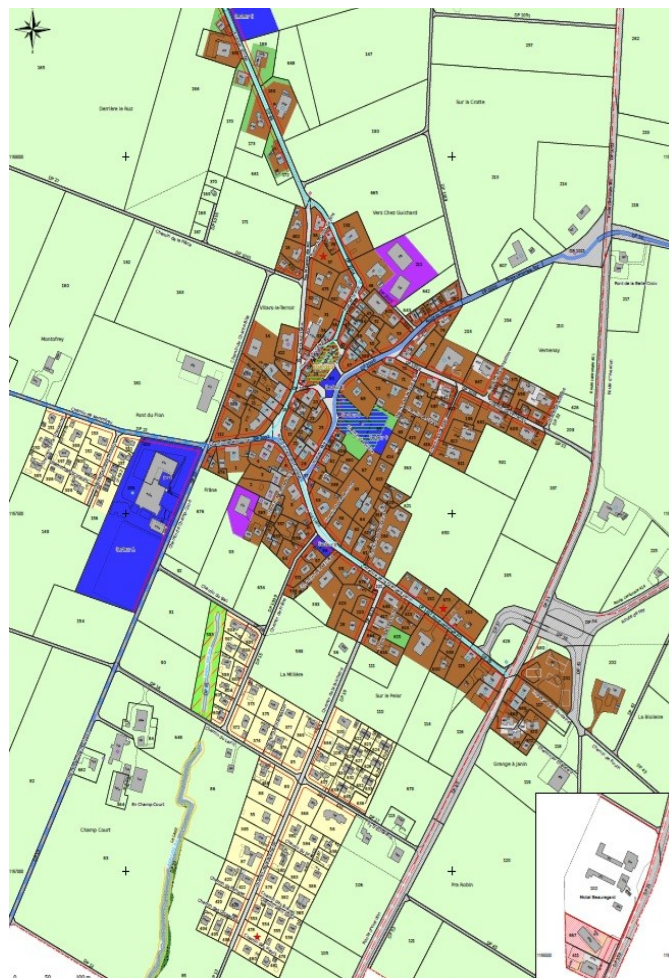
Selon un calcul basé sur notre population de 2017, comme dans 168 autres communes vaudoises, notre zone constructible doit impérativement être redimensionnée. Tous les recoins doivent ainsi passer par la case «dézonage». Alors que les futurs «nuages procéduriers» s'amoncellent, **l'examen préliminaire** de la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) nous laisse alors sans voix... En effet, il s'avère que les exigences cantonales vont à l'encontre de l'esprit de la loi, le but principal consistant à empêcher le mitage du territoire ! Fin de l'Acte I.

Notre plan d'affectation, élaboré par des professionnels, est donc à revoir de fond en comble. Outre le fait qu'aucune surface supplémentaire n'est dévolue à l'habitat, avec des critères nettement plus raisonnables, c'est finalement deux lopins de terres qui sont remis en question. De plus, concernant le plus grand des deux, le propriétaire concerné avait déjà donné son consentement. Le toilettage de notre règlement communal des constructions, dont quelques articles entraînent une négociation, clos l'Acte II, soit **l'examen préalable**.

S'en est suivi la **mise à l'enquête**, entraînant six oppositions. Après conciliation, une seule de celles-ci était encore pendante. Il incombait au Conseil communal de la lever en approuvant le préavis municipal et ouvrant ainsi les voies de recours. Fin de l'Acte III.

Quant à l'épilogue, c'est le Conseil d'Etat qui, sans trop tarder, nous l'espérons, donnera son **approbation**. Outre un coût nettement supérieur aux prévisions, après huit ans de discussions et réflexions, gageons que cet « ouvrage » serve de référence à un aménagement harmonieux de notre village. ■

Jean-François Pittet, municipal



Route cantonale 301

La RC 301 reliant notre village à Penthérez, est, par définition, gérée et entretenue par le canton. Celle-ci, malgré sa classification « Secondaire, d'intérêt local » est fortement sollicitée, notamment par les bus postaux (ligne Echallens – Chavornay). Son gabarit actuel n'étant pas vraiment en adéquation avec le trafic, nous avons sollicité la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) afin qu'elle y apporte des améliorations notoires.

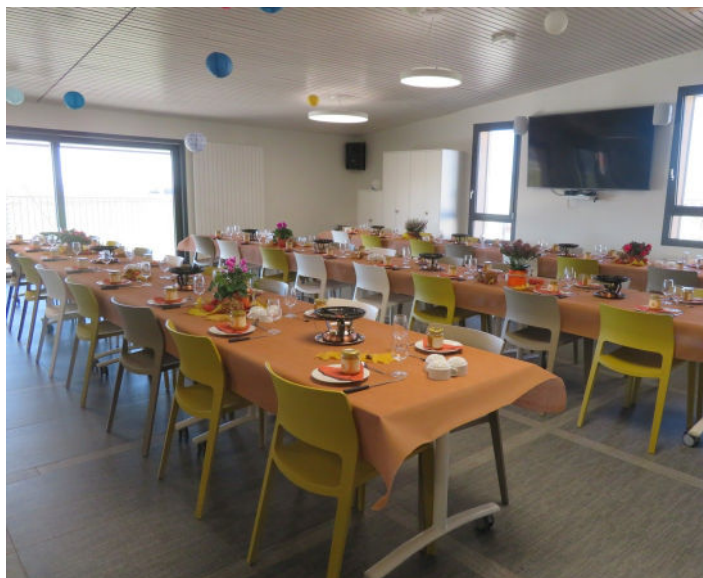
L'entretien des routes cantonales est soumis à une planification comprenant, en premier lieu, l'octroi du crédit nécessaire à sa réalisation qui suit, en principe, dans un délai d'un à trois ans. Dans le cas qui nous occupe, le dossier est en étude auprès de la DGMR et les travaux seront réalisés ces prochaines années. ■

Jean-François Pittet, municipal

Repas fondue avec nos aîné·e·s

Une fois par an, les personnes de 65 ans ou plus résidentes du village sont conviées à un repas par la commune. Cette année, la rencontre s'est déroulée au RESTO et a permis d'accueillir un peu plus de 100 personnes. Les aînés ont pu déguster une bonne fondue moitié-moitié de la fromagerie de Penthéréaz. Un chaud-froid aux fruits rouges, quelques bricelets et un café ou thé clôturaient ce repas. Une fois tout ce petit monde rassasié, ce fut le moment du départ pour certains et de jouer au loto pour d'autres. Les gagnants ont pu rentrer chez eux avec une série de lots et les moins chanceux ne sont tout de même pas partis les mains vides. Un pot de miel du village, de la production locale des abeilles de Monsieur Georges Waeber, a en effet été offert à chaque personne ayant pris part au repas. ■

Céline Schmid, municipale



L'association VisActivités

L'association a pour but de tisser des liens entre les habitants de Villars-le-Terroir et de proposer des activités ouvertes à tous pour animer le village.

LE COMITÉ

Emilie Jeanneteau

Tatjana Pittet

Christine Hottinger

POUR SE TENIR INFORMÉ

Pour être au courant de toutes les activités, consultez régulièrement le tableau d'affichage à la déchèterie. Vous pouvez également nous écrire un mail à visactivités@gmail.com pour être ajouté à la liste de diffusion via whatsapp.

NOS PROJETS

Contes de Noël (mercredi 3 décembre 2025)

Café croissant (samedi 24 janvier 2026)

Soirée... "pour vous mesdames" (date à définir)

Troc apéro (mercredi 27 mai 2026)

Disco junior (vendredi 11 septembre 2026)

Halloween (samedi 31 octobre 2026)

Soirée jeux et Guggen (date à définir)

S'INVESTIR?

Nous sommes à la recherche de personnes qui souhaiteraient participer à la vie du village en donnant ponctuellement, et selon vos disponibilités, un peu de temps pour nous aider dans l'organisation des activités que nous proposons. Que cela soit pour distribuer des flyers, pour mettre en place ou ranger les activités proposées, écrivez-nous au 078 859 79 25 et nous vous ajouterons au groupe des bénévoles. Grâce à vous, nous allons pouvoir continuer à organiser des moments conviviaux au sein de notre village. ■

VisActivités

Villars-le-Terroir a fêté ses nonagénaires !

En 2025 la Municipalité a eu l'honneur et le privilège de rencontrer six nonagénaires avec qui elle a partagé un moment de convivialité.

Lors de ces rencontres, Mesdames Hannelore Clavien, Marie-Louise Pittet, Ginette Bovay, Irène Pittet, Dorothee Moschini et Monsieur Francis Mathey ont reçu un cadeau pour fêter et souligner leurs 90 ans d'existence, ce qui inspire à tout le monde une grande admiration. ■

Pascal Pollien, syndic



Pour être informé en continu, rendez-vous sur
www.villars-le-terroir.ch

Déchèterie - Un règlement pour l'espace troc

L'espace troc offre la possibilité aux habitantes et habitants de la commune de trouver de petits trésors ou de déposer des objets dont ils n'ont plus l'utilité, mais qui pourraient faire le bonheur de quelqu'un d'autre. Cet espace s'inscrit dans la volonté de favoriser l'économie circulaire. Il génère toutefois certaines problématiques et complique la tâche du personnel communal. Pour y remédier, la Municipalité a adopté un court règlement définissant les bonnes pratiques à respecter, afin que l'espace remplisse pleinement son objectif initial et ne soit pas utilisé comme lieu de débarras.■

Eloïse Eperon, municipale

Halloween au village

« Villars-le-hanté » a à nouveau frappé

On ne change pas une recette qui marche ! Tout comme l'année dernière, le temps de la soirée du 1er novembre 2025, Villars-le-Terroir s'est transformé en Villars-le-hanté. Sous l'initiative de Visactivités et de plusieurs habitantes et habitants du village, des maisons se sont transformées, le temps d'une soirée, en vraies maisons hantées ! Même notre déchèterie communale a caché ses déchets et a mis en avant araignées, sorcières, et citrouilles. On pouvait également y partager un petit verre de l'amitié et y manger des bonbons ! Un plan du village et des maisons à visiter était distribué au départ du parcours à la rue de la Pidi. Sur celui-ci figuraient des maisons dites « softs », d'autres un peu moins softs et enfin des maisons de l'horreur, réservées aux plus téméraires ou aux adeptes de frissons. Malgré la pluie, la manifestation a connu un franc succès. Il n'y avait d'ailleurs pas que des Villardières et des Villardiers dans les rues du village !

La Municipalité tient à remercier le comité d'organisation et toutes les personnes ayant participé activement à cette manifestation.■

Céline Schmid, municipale



Règlement de l'espace troc

Décembre 2025



Principes généraux

- Le personnel de la déchèterie est seul habilité à décider si un objet est récupérable ou non. Merci de vous adresser à lui en cas de doute.
- Les objets doivent être **propres et en bon état de fonctionnement**.

Objets acceptés

- Vaisselle, vases, bibelots
- Jeux complets et jouets
- Valises, sacs à mains
- Matériel de sport en bon état et peu encombrant
- Outils non électriques / de jardin
- Petit mobilier en bon état

Objets systématiquement refusés

- Appareils électriques ou électroniques
- Vêtements
- Peluches
- Livres, CD, DVD
- Nourriture
- Pneus et jantes
- Produits chimiques (nettoyage, gaz, ...)

Remarque : Des exceptions peuvent être accordées par le personnel dans des cas particuliers. Les objets doivent correspondre à un usage domestique courant, tant du point de vue du type que de la quantité.

La Municipalité



Portrait d'un Villardier

Depuis le mois de novembre 2024, un habitant de notre village propose une heure de circuit training chaque jeudi soir à la grande salle de l'école.

John Cottet

En quoi consiste le circuit training que tu proposes chaque jeudi soir à la grande salle ?

Bienvenue au cours VALTES. Il s'agit d'une heure de sport qui permet de se dépenser ou d'améliorer sa condition physique en fonction du besoin de chacun. Le circuit propose des exercices complets pour le corps et un bon entraînement pour la coordination et la remise en forme en douceur. Il y a aussi la possibilité de s'entraîner pour des courses telles que les Spartan Race. Bref, c'est un circuit varié dans lequel tout le monde y trouve son compte. Que tu cherches une équipe sympa, du sport tranquille, un défi sportif à préparer, chez VALTES il y a tout ce que tu recherches.

A qui s'adresse ce cours ? A des débutants ou plutôt à des sportifs aguerris ?

Le cours s'adresse à tout un chacun. Qu'on soit sportif aguerri ou débutant, tout le monde est le bienvenu. Il s'agit d'un partage de connaissances, mais aussi d'un entraînement personnel pour ses propres objectifs. Chez VALTES, c'est : respect, bienveillance et aucun jugement. Chaque exercice proposé est adaptable en fonction du niveau sportif de la personne.

Selon toi, quels sont les bienfaits du circuit training ?

Dans la vie, ce qui est dur maintenant est bénéfique plus tard. Prendre du temps pendant 1 heure pour faire un peu de sport, c'est maintenir son corps et son esprit en bonne santé et se sentir bien après l'avoir fait. Mettre son corps en mouvement est un bienfait qui n'est plus à démontrer. De plus, je pense que cette heure de sport

aide à sortir les tracas de la journée et améliore la santé.

Si on souhaite tester ou s'inscrire à ton cours, comment doit-on procéder ?

Appelle-moi, whatsapp-moi, fais comme tu veux mais viens essayer avant de dire « ce n'est pas pour moi ». Tu verras, c'est top ! Bonne équipe, bonne ambiance, le sport rapproche et fait du bien 😊

Quelque chose à ajouter ?

Je souhaite remercier la commune de Villars-le-Terroir d'avoir accepté de nous louer cette magnifique salle de gym, qui dispose de matériel au top pour s'entraîner. Par ailleurs, je me réjouis déjà d'accueillir de nouvelles personnes dans notre équipe d'amateurs de sport TOUS NIVEAUX. Merci de m'avoir lu et belle journée à toutes et tous !

Contact :

Circuit training – Chaque jeudi de 20h à 21h, sauf de décembre à avril de 21h à 22h - Grande salle de l'école.

Inscription auprès de John au numéro 078 719 27 80
Coût du cours : variable selon le nombre de participants, de Fr. 6.- minimum à Fr. 17.- maximum par personne ■



Offres sportives à Villars-le-Terroir :

Gym dames : lundi 19h30 à 20h30

Renseignement Claudia Pittet, 076 802 53 54

Pilates : Mercredi 17h30 à 18h30

Cardio et renforcements musculaires : 18h30 à 19h30

Renseignement Céline Boiston, 076 592 59 13

Beauty danse (4 à 8 ans) : vendredi 16h15 à 17h00

Beauty danse (9 à 15 ans) : vendredi 17h00 à 17h50

Renseignement Alena Gehri, 078 729 79 92

Décembre

Mercredi 17 Apéro de Noël à la déchèterie

Janvier

Samedi 24 Café - croissants, organisé par VisActivités

Mai

Mercredi 27 Troc Apéro, organisé par VisActivités

Ateliers lectures environ tous les 2 mois au 1er étage du bâtiment de l'administration communale
(contacts Mmes Bielser ou Chabloz) ■

Services communaux - Horaires de fin d'année

Apéro de Noël à la déchèterie

Mercredi 17 décembre 2025

de 16h00 à 18h30

Soupe et vin chaud offerts par la Commune

**Les bureaux de l'Administration communale**

seront **fermés** du

mardi 23 décembre 2025

au vendredi 2 janvier 2026

En cas d'urgence, veuillez contacter

M. Pascal Pollien, Syndic, au 079 102 54 10

M. Sylvain Juriens, Vice-Syndic, au 079 477 19 59

**La déchèterie**

est **fermée** le mercredi

24 décembre 2025

mais reste ouverte

les autres jours selon les horaires habituels

Administration - Nouveaux horaires

A partir du 1er janvier 2026, l'Administration communale sera ouverte aux horaires suivants :

Greffe et Office de la population	Lundi 15h00 - 19h00	
	Mardi 14h00 - 16h00	
	Jeudi 08h00 - 11h00	ou sur rendez-vous
Bourse communale	Jeudi 09h00 - 11h00	ou sur rendez-vous



*La Municipalité ainsi que les collaboratrices et collaborateurs
de l'Administration vous souhaitent un Joyeux Noël et une Bonne Année 2026*

